

**DISPOSITIF DES
CHORALES DEPARTEMENTALES DSSEN 06 DES CLASSES ELEMENTAIRES
CYCLES 2 ET 3
ANNEE SCOLAIRE 2025-2026
Thème : « *Balade musicale* »**

LE PROJET

Description :

Dans le cadre du « Plan Chorale » mis en place par les ministères de l'éducation et de la culture le 11 décembre 2017, le dispositif des « Chorales départementales DSSEN des classes élémentaires » est organisé en partenariat avec les municipalités et en lien avec les circonscriptions (déclinaisons différentes selon les territoires), à Antibes, Carros (et Bonson), Guillaumes (écoles de la vallée du Haut Var), Lantosque (pour les écoles des vallées de la Vésubie et de la Tinée), Le Cannet, Mandelieu (et Théoule), Menton (et Fontan), Mougins (et Peymeinade), Nice, Pégomas (Grasse et Escragnolles), St Paul de Vence (La Gaude et Tourrettes-sur-Loup), avec un répertoire unique de 10 chansons issues de la variété française sur le thème :

« *Balade musicale* »

Le projet pédagogique départemental, cadré au niveau de la DSSEN, est établi pour toute l'année scolaire et est à prendre dans son ensemble. Il n'est pas déclinable au niveau local, même s'il ne concerne qu'une école dans les petites communes. Il est entièrement conçu pour des enseignants non musiciens (aucun niveau musical requis).

Le projet de chant choral croise d'autres domaines de l'enseignement :

- Il a une valence EMC (Enseignement Moral et Civique) :
 - Le chant choral permet de travailler la citoyenneté (trouver sa place dans un groupe, développer l'estime et la confiance en soi, etc.)
- Le volet Théâtre est également travaillé :
 - Tout au long de l'année, les élèves écrivent des saynètes qu'ils jouent et mettent en espace lors des restitutions en fin d'année scolaire sur les scènes des théâtres mises à disposition des concerts par les municipalités (Théâtre Anthea, Théâtre de Verdure, Salle de La Palestre, CEC, Scène 55, Palais de l'Europe, etc.) : travail d'écriture, de mise en scène, de théâtralisation.

Les enseignants inscrits et retenus dans ce dispositif départemental s'engagent à :

- Faire apprendre **toutes les chansons** à leurs élèves, **uniquement sur la base des enregistrements donnés** : il est indispensable de ne pas écouter les versions originales car les chansons sont parfois très adaptées pour les chorales d'enfants (arrangements musicaux importants en termes de tonalités, rythmes, mélodies et structures musicales) !
- **Suivre scrupuleusement la progression annuelle d'apprentissage** des chansons (pensée et réfléchie selon plusieurs critères de pédagogie musicale)
- **Accepter la répartition des classes** proposée pour les concerts (tenant compte de divers paramètres musicaux, pédagogiques et organisationnels)
- **Assister à la répétition générale** le jour du concert
- **Chanter sur scène** avec ses élèves lors du concert
- **Suivre le code vestimentaire** établi pour le projet, **ainsi que toutes les consignes données** (sécurité, organisation des concerts, etc.)

Le répertoire, ainsi que tous les supports pédagogiques musicaux (enregistrements vocaux et instrumentaux, textes des chansons, progression annuelle d'apprentissage), avec les outils d'aide à la mise en place des chorales et l'organisation des concerts, seront **fournis aux enseignants au mois d'octobre** pour un début d'apprentissage **en autonomie dans les classes** avant les vacances de la Toussaint.

Des **ateliers de chorales d'enseignants** (appropriation du répertoire, initiation à la direction de chœur, etc.) sont proposés dans **certaines circonscriptions** (informations à venir).

Lors des concerts de fin d'année scolaire, toutes les chorales seront accompagnées en musique vivante sur la base exacte des mêmes arrangements musicaux donnés en base de travail en début d'année scolaire.

Possibilité de formations pédagogiques pour les enseignants volontaires via l'EAFC (Module N° 14387 : « Chant choral cycles 2 et 3 »)

Domaines artistiques et culturels :

Education musicale / EMC / Théâtre

Partenaires :

Rectorat de l'Académie de Nice ; DSDEN des Alpes-Maritimes ; Mairies ; OCCE

LA COORDINATION

Conseillère Pédagogique Départementale Education Musicale référente (Raynaud Hélène)
Mission Musique

Hélène Raynaud / CPD Education Musicale / Mission Musique / DSDEN 06

Niveaux de classes et effectif prévisionnel : Cycles 2 et 3 et ULIS

Modalités de travail :

Enseignants en autonomie dans les classes

LE CONTENU DU PROJET

Rencontrer :

Les élèves découvrent et rencontrent les musiciens lors des concerts, ainsi que les lieux et les œuvres.

Pratiquer :

Les élèves apprennent à chanter en chœur un même répertoire dans chaque classe et chaque école, avant de chanter en chœur avec d'autres classes d'autres écoles.

Connaître :

Les élèves découvrent le patrimoine de la chanson française autour du répertoire sur le thème de la différence.

Restitutions envisagées :

Concerts à :

- Théâtre Anthéa à Antibes
- Salle Juliette Gréco à Carros
- Salle Reine Marie d'Anjou à Guillaumes
- Salle des fêtes municipale à Lantosque
- Salle de La Palestre au Cannet
- Centre Expo Congrès à Mandelieu
- Palais de l'Europe à Menton
- Scène 55 à Mougins
- Théâtre de Verdure à Nice
- Salle Mistral à Pégomas
- Auditorium à St Paul-de-Vence

D'autres lieux de concert peuvent être étudiés si la demande se fait ressentir.

Etapes prévisionnelles :

- Lancement des **inscriptions le 04 septembre 2025 uniquement sur ADAGE**
- Inscriptions des classes sur Adage **avant le 19 septembre 2025** (délai de rigueur)
- **Réponses** des classes retenues dans les différents dispositifs en **octobre 2025**
- **Envoy des documents nécessaires au démarrage du projet courant octobre 2025**
- Début de l'apprentissage des chants **mi octobre 2025**

A noter :

Dans un souci d'équilibre vocal et par rapport à chaque jauge, les classes de cycle 3 seront privilégiées.

Contact : cpdem3.ia06@ac-nice.fr ou helene.raynaud@ac-nice.fr

Hélène Raynaud / CPD Education Musicale / Mission Musique / DSDEN 06